

ASSURANCES

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

Survenu sur une épreuve inscrite
au calendrier officiel

REMARQUES

Edition 2021



FSLC

Fédération des Sports et Loisirs Canins

FEDERATION DES SPORTS ET LOISIRS CANINS

4, rue de la Forge
22450 HENGOAT

www.fslc-canicross.net

Rev 0	18/11/2014	Première émission					DIFFUSION ETENDUE	
Rev 1	01/06/2016	Modifications suite contrat MAIF						
Rev 2	10/03/2018	Modification destinataires						
Rev 3	28/09/2018	Mises à jour 2019 ③						
Rev 4	18/12/2020	Mise à jour 2021 ④						
Document N°	FSLC	ASS	001	Date	Annexes	Redacteur	Page	REV 4
				18/12/2020	0	VA/NG	1/2	

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT SURVENU SUR UNE EPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER OFFICIEL

- 1 / Signaler l'accident au juge de course qui devra le noter sur son rapport de course
- 2 / Prévenir l'Organisateur
- 3 / La personne accidentée doit remplir le formulaire de déclaration d'accident
FSLC- ASS-002 disponible sur le site de la Fédération et fourni par l'organisateur.
- 4 / ③ Préciser paragraphe H en fin de formulaire si le déclarant a souscrit
l'assurance individuelle accident (IA sport) ASS 004 proposée par la MAIF
- 5 / Suivre la procédure indiquée sur les consignes MAIF obligatoirement affichées, et
disponibles sur le site de la Fédération

<http://www.fslc-canicross.net/>

- 6 / ④ Renvoyez votre déclaration sous 5 jours à:

Nathalie Guyot , secrétaire adjointe : fslc.secretaire.adj@gmail.com